



Procédure judiciaire huissier

Par keke

bonjour ma concubine a fait un crédit en 2018 et lui reste la somme a payer de 9000e et na plus pu payer a cette heur si .il veule nous saisir cher nous le 25 octobre et il nous dise qu'il y a pas de solution pour pour éviter la saisi a par si on trouve 9000e avent le 25 octobre j'ai deux enfant 2 chien et déjà pas mal de souci mais rien qui me rapproche a ma concubine y a t'il une solution a notre problème merci

Par yapasdequoi

Bonjour,
Votre concubine devrait déposer rapidement un dossier de surendettement. C'est la seule manière de freiner le créancier.
Et puisque vous habitez ensemble, l'huissier pourrait venir "par erreur" saisir aussi vos meubles : retrouvez vite vos factures.